

**Cérémonie de lancement  
de la règle de mesure de la taille des poissons  
le 29 avril 2008**

**Discours du Représentant du CRODT/ISRA**

**Mesdames et Messieurs**

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui consacre l'aboutissement d'une étroite collaboration entre le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT) de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et le Bureau du programme marin pour l'Afrique de l'ouest du WWF (organisation mondiale de conservation de la Nature) autour d'un projet concourant au développement durable de l'exploitation des ressources marines au Sénégal.

En effet, il s'agit au cours de cette manifestation de promouvoir l'usage par les consommateurs d'une Règle de mesure de la taille normale requise des poissons, autrement dit un acte de sensibilisation pour que la pêche cible des espèces à des tailles ne mettant pas en péril la durabilité des stocks halieutiques. En effet une des raisons principales de la rareté du poisson tient aussi au fait que beaucoup d'espèces pêchées, vendues et consommées sont de petites tailles, des juvéniles de poissons qui n'auront pas la chance de se reproduire. Ce phénomène de diminution des tailles des espèces pêchées, observé à travers le monde, est en général un signe évident de surexploitation. Le besoin d'une gestion durable de l'exploitation des ressources marines exige en conséquence d'entreprendre diverses actions aptes à inverser la tendance au déclin des ressources halieutiques.

C'est dans ce contexte que la conception scientifique de cet outil a été réalisée par le CRODT dans le cadre du projet INCOFISH, sigle que l'on peut traduire par « Intégration des usages multiples dans les zones côtières dans le cas des pêcheries et des écosystèmes aquatiques ».

Le projet INCOFISH est financé par l'Union Européenne pour la période de 2005 à 2008. Il est géré par l'Université de Kiel en Allemagne. Il regroupe 36 chercheurs de 36 institutions relevant de 22 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine.

INCOFISH vise à conduire des recherches stratégiques spécifiques qui prennent en charge les préoccupations dans les zones côtières. Il s'agira d'évaluer et d'intégrer les données, outils et concepts adéquats pour contribuer à l'atteinte des objectifs définis lors du Sommet Mondial de Johannesburg sur le Développement Durable, comme la restauration des stocks de poissons et des écosystèmes d'ici 2015. Les actions de recherche devront permettre : la fourniture de cartes électroniques pour des espèces côtières en vue d'explorer des scénarios de changement global de la

composition spécifique ou d'invasion d'espèces ; le développement de modèles écosystémiques pour les systèmes côtiers ; la disposition de directives et des outils pour évaluer l'impact et la localisation de zones marines protégées ; l'identification d'impacts de l'écotourisme sur les écosystèmes côtiers ; la présentation d'indicateurs simples pour promouvoir et suivre les pêcheries durables ; l'évaluation de la pertinence des instruments juridiques pour la pêche durable dans les zones côtières ; la création d'un site web où les données et outils sont accessibles au public. A cet effet le site du projet est fonctionnel.

Le projet est décliné en 11 modules. Le CRODT est impliqué dans les deux modules que sont la modélisation des écosystèmes et les indicateurs durables.

Dans le cadre de ce module sur les indicateurs durables, des règles de mesures ont été conçues et promues en Allemagne et au Pérou.

L'événement d'aujourd'hui, ici au Sénégal, revêt un caractère particulier. Si le Pérou, un pays avec un écosystème productif régi par le Courant Humboldt avec des captures annuelles pouvant atteindre 7 millions de tonnes de poissons, se lance avec enthousiasme dans la sensibilisation sur les menaces qui pèsent sur les océans, le Sénégal, pays côtier, avec un écosystème régi par le Courant des Canaries et dont les captures annuelles semblent plafonner au niveau de 450 000 tonnes, devra redoubler d'ardeur afin d'intensifier cette campagne de protection des juvéniles de poissons.

La pêche au Sénégal est une activité qui joue un rôle majeur dans la réduction du déficit de la balance des paiements, dans l'absorption du chômage et dans la satisfaction des besoins alimentaires des populations. Elle a connu une forte croissance depuis trois décennies. Les captures ont été multipliées par 8 en 32 ans. Elles sont passées de 50 000 tonnes en 1965 à 425 000 en 1998.

La pêche est la première source d'entrées de devises et fournit plus de 600 000 emplois directs et indirects à une population d'environ 10,9 millions d'habitants. En sachant qu'au Sénégal, chaque travailleur nourrit en moyenne environ cinq personnes, c'est au moins 3 millions de sénégalais (soit environ un tiers de la population) qui dépendent de la pêche.

Malgré son importance économique et sociale, le secteur de la pêche au Sénégal fait face à de graves tensions économiques, sociales et environnementales qui menacent sa durabilité. Les tendances actuelles de l'évolution des stocks montrent des signes inquiétants : diminution de la taille moyenne des poissons capturés, réduction des Prises par Unité d'Effort de plusieurs espèces notamment les espèces démersales côtières. Les quantités de poissons de fond à haute valeur commerciale sont actuellement inférieures au cinquième de ce qu'elles étaient en 1950. Des études récentes ont montré des signes d'extinction d'espèces côtières de fond telles que le « thiof ».

En somme des mesures urgentes sont à prendre. La mesure des autorités consistant à geler la délivrance des licences pour la pêche des ressources démersales côtières est à maintenir. Le recours à d'autres mesures comme le repos biologique et les

aires marines protégées est une option à encourager. Il apparaît indispensable de réactualiser les tailles de première maturité indiquées dans le code de la pêche et d'accroître les moyens de contrôle pour le respect de la réglementation.

Nous sommes convaincus que l'implication des consommateurs par l'usage de cette règle va contribuer à une meilleure prise de conscience et pourra renforcer la détermination des parties prenantes à sauvegarder le patrimoine halieutique de notre pays.

Les ressources halieutiques sont renouvelables et leur bonne gestion est apte à garantir la durabilité de cette richesse pour les générations présentes et futures.

Avant de terminer, notre institut l'ISRA se réjouit de la collaboration entreprise avec le Bureau du programme marin pour l'Afrique de l'ouest du WWF Dakar, lui exprime tous ces remerciements et souhaite que d'autres actions conjointes se perpétuent